

LA REFORME DES  
RYTHMES SCOLAIRES  
et L'EMPLOI CULTUREL  
EN MARTINIQUE

## Sommaire :

INTRODUCTION .....	2
A - Objectifs de la réforme des rythmes scolaires :.....	3
B - L'organisation mise en œuvre dans le cadre de la réforme :.....	4
1ère PARTIE : PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES RECENSEES AU SEIN DES COMMUNES.....	6
A - AJOUA-BOUILLON .....	7
B - Le CARBET.....	9
C - CASE-PILOTE .....	11
D - DUCOS.....	13
E - FONDS-SAINT-DENIS.....	14
F – FORT-DE-FRANCE.....	15
G - LE FRANÇOIS .....	17
H – Le GROS-MORNE .....	18
I - LE LORRAIN.....	20
J – Le MARIGOT .....	21
K – LE MARIN.....	23
L - MORNE-ROUGE .....	25
M - PRECHEUR.....	26
N - RIVIERE-SALEE.....	28
O - LE ROBERT.....	30
P - SAINT-JOSEPH.....	31
Q - SAINTE-MARIE.....	32
R - SAINT-PIERRE.....	35
S – SCHÆLCHER.....	36
T - TRINITE (La) .....	39
U – TROIS ILETS.....	41
2ème PARTIE : ANALYSE ET SYNTHESE DES DONNEES.....	44
A. La ressource humaine.....	44
B. Les infrastructures.....	46
C - Les activités .....	48
3ème Partie : LES BESOINS EN FORMATION .....	49
A – Identification des besoins .....	49
B - Présentation des fiches actions des formations préconisées .....	51
4 <sup>ème</sup> Partie : REMARQUES FINALES : .....	58
LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS.....	58

## INTRODUCTION

Jusqu'à la rentrée scolaire 2013, dans le premier degré, notre pays cumulait le nombre de jours d'école le plus faible d'Europe, largement inférieur à celui des autres pays, à savoir 144 jours seulement contre 187 jours en moyenne au sein de l'OCDE<sup>1</sup> ;

Or selon les scientifiques, cette extrême concentration du temps d'enseignement s'est avérée inadaptée et préjudiciable aux apprentissages. Elle est source de fatigue et de difficultés scolaires.

La réforme des rythmes scolaires instituée par le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 et précisée par la circulaire n° 2013-038 du 13-3-2013, prévoit, outre la modification de la semaine scolaire par l'allègement de la journée d'enseignement de trois quarts d'heure en moyenne et l'adjonction d'une 9e demi-journée d'enseignement le mercredi matin – par dérogation, le samedi –, la mise en œuvre, à l'initiative des communes, avec l'accompagnement d'un groupe d'appui départemental, de projets éducatifs territoriaux (PEDT).

Le PEDT est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, les autres administrations de l'Etat concernées (ministère de la culture et de la communication, ministère délégué à la famille, notamment), les caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves. Son objectif est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Pour la mise en œuvre du PEDT, l'Etat a prévu un fonds pour les communes, mobilisable dans les conditions énoncées ci-après.

Toutes les communes disposant d'au moins une école maternelle ou élémentaire publique ou privée sous contrat percevront une dotation de 50 euros par élève, dès lors que les enseignements y seront assurés sur neuf demi-journées à la rentrée 2013.

Les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine (*DSU*), dite « cible », ou à la Dotation de Solidarité Rurale (*DSR*) toucheront 40 euros supplémentaires par élève dans le cadre d'une « majoration forfaitaire ».

---

<sup>1</sup> Organisation de Coopération et de Développement Economique

La partie majorée du fonds sera prorogée pour l'année scolaire 2014-2015. Elle s'élèvera à 45 euros par élève et demeurera réservée aux communes éligibles à la DSU ou à la DSR cible, y compris celles qui auront dû reporter l'application de la réforme à la rentrée 2014.

Ce fonds sera versé selon le calendrier prévisionnel suivant : une première dotation, correspondant à la moitié de l'aide totale, en septembre-octobre 2013 ; l'autre moitié au cours du premier semestre 2014. Les communes qui sont entrées dans le dispositif à la rentrée 2013 ont pu donc inscrire dans leur budget 2013 la moitié de la subvention.

Les communes ont eu la possibilité d'opter pour la mise en œuvre de cette réforme dès la rentrée 2013 ou de solliciter un report à la rentrée 2014.

L'éducation artistique et culturelle et l'accès de tous les jeunes à la culture constituent un enjeu et une priorité portée par le ministère de la culture. La Direction des Affaires Culturelles (*DAC*) de Martinique et la Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (*DIECCTE*) dans son engagement en faveur de l'emploi, conviennent d'accompagner les collectivités dans leurs initiatives en faveur de l'éducation artistique et culturelle en réalisant une étude qui leur permettra de disposer d'informations relatives :

- ✓ à la ressource humaine dont dispose chaque territoire communal pour mettre en œuvre des activités culturelles et d'animations,
- ✓ aux espaces culturels et aux équipements utilisés,
- ✓ aux coopérations existantes entre les mairies et les associations, pour la mise en œuvre d'activités culturelles sur le territoire communal (partenariat, associations concernées, agents des collectivités mis à disposition, personnels des associations...)
- ✓ aux projets que les mairies ont mis en œuvre.

Dans l'objectif de proposer :

- ✓ des préconisations en matière de ressources humaines (identification des besoins en emploi, des perspectives de recrutement, élaboration des principales fiches de poste « types » et repérage des besoins en formation...).
- ✓ des propositions de programme de formation collectif et structuré.

## A - Objectifs de la réforme des rythmes scolaires :

Les nouveaux rythmes scolaires ont un objectif pédagogique : mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire. Les nouveaux rythmes scolaires conduisent à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Ils permettent également une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire : les élèves peuvent accéder à des activités culturelles,

artistiques ou sportives et demeurent pris en charge au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe (16 h 30 dans la plupart des écoles) si leurs parents le souhaitent. Ces activités périscolaires, organisées par les collectivités territoriales, sont pensées en articulation avec le projet d'école et contribuent à l'épanouissement et au développement des enfants.

Cette réforme suscite chez les maires, comme auprès des enseignants et des parents, de nombreuses réactions : inquiétudes ou interrogations tout autant que satisfaction et intérêt.

Elle constitue cependant un contexte favorable, pour la mise en œuvre d'activités artistiques et culturelle. La répartition des enseignements sur 9 demi-journées permettra de mettre en place les activités prévues au projet d'école ou au projet éducatif territorial.

Il s'agit de conforter la place de la culture dans l'offre d'activités périscolaires et extra scolaires. L'ensemble des activités proposées aux élèves au cours de la journée seront organisées de façon complémentaire grâce à un dialogue renouvelé avec les collectivités territoriales et aucun enfant ne devra être laissé sans solution de prise en charge avant 16h30. La mise en œuvre pour les élèves de parcours éducatifs cohérent et de qualité nécessite la conclusion de partenariat entre les écoles et les collectivités.

L'article 6 du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République pose le principe de l'éducation artistique et culturelle : chaque enfant bénéficiera durant sa scolarité d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. Le parcours se construit sur la complémentarité des enseignements et des actions éducatives dans l'école et hors de l'école.

## B - L'organisation mise en œuvre dans le cadre de la réforme :

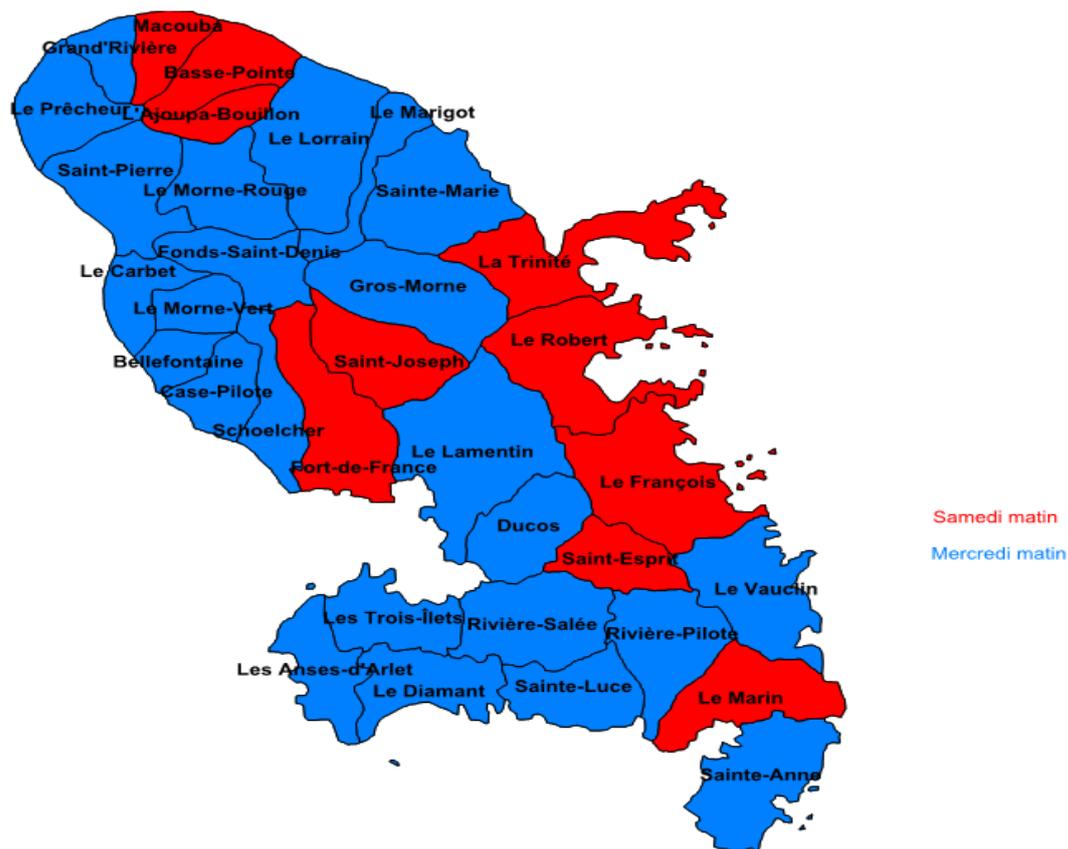
À la rentrée 2013, environ 4 000 communes, soit 17% des municipalités et près d'1,3 million d'élèves, soit 22 % des effectifs de l'enseignement public, bénéficie de la nouvelle organisation du temps scolaire.

Dans notre académie, 10 communes sur 34 avaient choisi de s'engager dans cette réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013. Sept d'entre elles avaient fait le choix du samedi comme neuvième demi-journée. 10.367 élèves de l'académie (27%) scolarisés dans 61 écoles (26%) étaient ainsi concernés par cette nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire. En clair : 28 écoles ont travaillé le mercredi matin et 33 le samedi matin et 177 ont continué de fonctionner selon le modèle de quatre jours.

<b>Demi-journée travaillée</b>	<b>Communes ayant mis en œuvre la réforme à la rentrée 2013</b>
Mercredi	Anses d'Arlets
	Gros Morne
	Lamentin
Samedi	Bellefontaine
	Marin
	Morne-Vert
	Prêcheur
	Saint-Joseph
	Trinité
Vauclin	

Depuis la rentrée 2014, la nouvelle organisation de la semaine scolaire est appliquée dans toutes les écoles publiques.

En Martinique la répartition des communes en fonction du jour choisi pour la demi-journée d'enseignement supplémentaire est la suivante :



## 1ère PARTIE : PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES RECENSEES AU SEIN DES COMMUNES

23 communes sur les 34 (68%) que compte la Martinique nous ont participé à cette étude et nous ont transmis en tout ou en partie les informations.



Sur les 3 EPCI la répartition des communes ayant répondu à notre enquête est la suivante :

- CACEM : 3 communes sur 4 soit 75 %
- CAP NORD : 14 communes sur 18 soit 78 %
- CAESM : 6 communes sur 12 soit 50 %

L'enquête n'a pu être exhaustive, cependant les communes interrogées sont représentatives de l'ensemble des communes de Martinique en ce qui concerne :

- Leur nombre,
- Leur taille,
- Leur positionnement géographique,
- Le nombre d'écoles,
- Le nombre d'élèves scolarisés.

Les entretiens réalisés nous ont permis :

- de réaliser un état des lieux :
  - o des emplois culturels, des emplois d'animation existant actuellement au sein des différentes communes,
  - o des infrastructures consacrées aux activités culturelles, d'animation,
  - o des associations des communes pouvant être sollicitées pour mettre en œuvre des activités culturelles, d'animation,
  - o des caractéristiques des agents et salariés intervenant dans la mise en œuvre de ces activités (sexe, âge, niveau de formation),
- d'identifier les projets culturels des collectivités qui pourront être mis en œuvre, notamment en lien avec la réforme des rythmes scolaires :
- d'identifier les besoins en personnel qui ne sont pas couverts pour la mise en œuvre de ces projets,
- de proposer les formations à mettre en œuvre et les titres ou diplômes correspondant,
- d'identifier les besoins de formation communs.

## A - AJOUA-BOUILLON

### a) *La ressource humaine de la commune :*

La commune d'ajoupa-Bouillon emploie près de **60 personnes** (environ 50% de titulaires) dont **moins de 10** sont affectés à la **culture et à l'animation**. Les agents de ces filières sont tous **des femmes**.

**50%** d'entre eux sont **titulaires**, les autres sont contractuels.

De **catégorie C**, ces agents ont en majorité entre **40 et 54 ans**, et **plus de 80%** d'entre eux sont employés à **temps partiel** (30 heures).

On dénombre :

- 2 agents de bibliothèque,
- 2 animateurs de cyber-base,
- 1 animateur éducatif accompagnement périscolaire,
- 1 animateur d'inter classe.

b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public	Capacité d'accueil
Infrastructures dédiés à la culture	Bibliothèque	1	20
	Cyber base (au sein de la bibliothèque)	1	12
	Maison de quartier (maison du citoyen)	1	50
	Salle de danse....	1	20
	Autres :		
	Salle des fêtes	1	150
	Place des fêtes	1	
	Stade	1	300
	Palais ou hall des sports : Plateau sportif	1	

c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

Depuis la rentrée 2014, **150 élèves** scolarisés dans deux écoles dont **1 maternelle** et **1 élémentaire** bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité proposées	Association mettant en œuvre les activités	RH Mobilisée		Infrastructure utilisée
		Nbre	Profil	
Danse	Intervenants extérieurs	1	BAFA, Certificat de danse traditionnelle	Salle de danse
Handball		1	BAFA, Certificat de danse + agent commune	Cours des écoles ou plateau
Atelier numérique		2		Cyber base ou classe mobile
Travaux manuels		1	+ agent commune	Salle de classe
Théâtre		1		Salle
Musique		1		Salle
Accompagnement scolaire	AJ DOM Services	3	+ agent commune	

La commune d'Ajoupa Bouillon a fait le choix de recourir essentiellement à des intervenants extérieurs (7) pour mettre en œuvre les activités. 1 seule association est sollicitée, et elle met à disposition 3 personnes pour assurer de l'accompagnement scolaire. Des agents communaux sont chargés d'encadrer les élèves dans le cadre des activités.

## B - Le CARBET

### a) La ressource humaine de la commune :

Plus de **120 agents** sont employés par la commune du Carbet dont **36% sont titulaires**, et **45% sont des agents non titulaires, en CDI**.

Environ 20% d'entre eux interviennent dans la culture et l'animation. Les agents de ces filières sont en majorité des femmes (84%) et ont entre 25 et 39 ans.

50% d'entre eux sont titulaires ou agents non titulaires en CDI, les autres sont des emplois aidés.

De catégorie C (96 %), ces agents sont en majorité employés à temps partiel (75%).

On dénombre :

- 1 Directeur enfance jeunesse éducation,
- 21 animateurs éducatif/ accompagnement périscolaire + Accueil de loisirs,
- 1 agent de bibliothèque.

Relevant de la filière sportive :

- 1 Agent de maintenance des équipements sportifs et aires de jeux.

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public	Capacité d'accueil
	Médiathèque /Cyber base	En construction	
	Musées : Galerie Porry papy Gauguin en rénovation	2	
	Office ou maison de la Culture (OMACS : Office Municipal d'action culturelle et sportive)	1	
	Maison de quartier- Maison Pour Tous – maison de Jeunes	1	100
	Salle informatique (école)	2	
	Salle numérique rural (école)	1	
	Infrastructures dédiés au sport	Piscine départemental olympique	1
Stade		1	400
Palais ou hall des sports (plateaux sportifs)		2	
Centre nautique			
Autres : - Centre d'hébergement intégré dans le complexe sportif		1	
- Boulodrome		2	
- Cours de tennis	3		

c) *Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :*

Depuis la rentrée 2014, **340 enfants** scolarisés dans **1 maternelle et 2 écoles élémentaires** bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Associations ou intervenants mettant en place les activités	Nombre d'intervenants	Infrastructure
<b>Activité sportive et culturelle</b>			
<b>Aide au devoir</b>			
<b>Jardinage</b>	Stagiaires du CFPPA	Personnel scolaire + 6 stagiaire + 1 prof	école
<b>Danse traditionnelle biguine, mazurka</b>	Prof de danse qualifié (OMACS)	2 + 1 prof qualifié	
<b>Scrabble</b>		1 + 1 encadrant	En salle (école)
<b>Tennis</b>		2 + 1 moniteur	Plateau sportif
<b>Athlon et Triathlon</b>		2 + 2 moniteurs	Plateau sportif et piscine
<b>Animation Prévention</b>		2 + 2 encadrants	école
<b>Création de journal</b>			
<b>PAO</b>		1 intervenant + service communication de la mairie	école

La commune a opté essentiellement pour une mise à disposition d'intervenants ou moniteurs extérieurs pour mettre en œuvre les activités, le personnel municipal étant parfois sollicité pour encadrer les élèves.

Il faut signaler que, la municipalité a conclu un partenariat avec le CFPPA installé au Carbet afin de bénéficier des compétences des stagiaires en agriculture. De même, les agents du service communication sont sollicités pour l'activité PAO.

## C - CASE-PILOTE

### a) La ressource humaine de la commune :

Près de **140 agents** travaillent au sein de cette collectivité, **80%** sont **titulaires** de leurs postes, les autres sont en emplois aidés ou contractuels.

Environ **un quart** de ces agents interviennent dans la culture et l'animation. Les agents de ces filières sont généralement des femmes (90%) dont la moitié a entre 40 et 54 ans et l'autre moitié entre 25 et 39 ans. Ces agents sont tous de catégorie C. 30% d'entre eux sont en emplois aidés et travaillent donc à temps partiels (20h), les 70% restant sont titulaires et travaillent à temps plein.

On dénombre :

- 2 Auxiliaires de bibliothèque,
- 19 animateurs éducatif-accompagnement périscolaire,
- 10 autres (animateurs CUI),
- 2 responsables d'accueil.

Relevant de la filière sportive :

- 1 animateur-éducateur sportif (en charge du périscolaire et responsable du service culture sport et loisir),
- 4 agents de maintenance des équipements sportifs et des aires de jeux (2 agents pour l'accueil périscolaire + 2 agents de maintenance).

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public
Infrastructures culture/sport	Bibliothèque	1
	Maison de quartier- Maison Pour Tous – maison de Jeunes etc...	1
	Stade	1

c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

A la rentrée 2014, **334 enfants** étaient scolarisés dans **1 école maternelle et 1 école élémentaire**. Dans cette commune, les activités sportives, culturelles, et d'animations ont été mises en œuvre à la rentrée 2013, de nouvelles activités ont été proposées en 2014 :

Année	Activité	Association	Nombre	Profil	Infrastructure
<b>2013</b>	Danse traditionnelle		19 agents et 5 intervenants périscolaires ponctuels (autoentrepreneur mis à disposition par la MJC)	Animateurs et CUI	Dans les écoles
	Théâtre				
	Vidéo				
	Echec	MJC			
	Zumba				
	Fitness				
<b>2014</b>	Danse moderne				
	Escalade				
	Activités sportives				

## D - DUCOS

### a) La ressource humaine de la commune :

Environ **450 agents** travaillent au sein de la commune de Ducos, un peu plus de **100** interviennent dans la culture et l'animation soit environ 23%.

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public
Infrastructures culture/sport	Bibliothèque	1
	Médiathèque /Cyber base	5 ou 7
	Office ou maison de la Culture	1
	Maison de quartier- Maison Pour Tous – maison de Jeunes etc... <i>foyer ruraux</i>	5
	Autres (centre culturel)	1
	Stade (plateau sportif)	4
	Palais ou hall des sports	1

### c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

**1837 élèves sont scolarisés à Ducos**, ils sont répartis sur les 7 écoles de la commune, 2 écoles maternelles, 2 écoles élémentaires et 3 écoles primaires.

La commune n'envisage pas de mettre en place le PEDT pour l'instant. Il existe des projets d'actions éducatives (PAE) cofinancés par la DAC pour chaque école avec des actions pédagogiques telles que : le kayak, l'équitation, l'escrime, etc...

## E - FONDS-SAINT-DENIS

### a) La ressource humaine de la commune :

La commune compte environ **40 agents**, dont plus de 70% sont titulaires et 20% sont en emploi aidés.

**15%** des agents de la commune **relève** de la filière **animation** (50% de titulaires, 50% d'emplois aidés). De catégorie C, ces agents sont très majoritairement des femmes ayant 40 ans et plus dont 50% travaillent à temps partiel.

On dénombre :

- 2 agents de bibliothèque,
- 1 animatrice au centre culturel,
- 2 agents d'animation périscolaire,
- 1 animateur de la Cyber base.

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

<b>Infrastructures culture/ sport</b>	Bibliothèque	1
	Médiathèque /Cyber base	1
	Centre culturel équipé (sonorisation et instruments)	1
	Stade	1
	Salle de sport équipée : rameur, vélo, table de ping-pong, appareil de musculation	1

### c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

**43 élèves sont scolarisés à Fond Saint Denis**, au sein d'une école. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Ressource humaine dédiée	Infrastructure
<b>Initiation à l'informatique</b>	1 employé de la mairie	Médiathèque Cyber base
<b>Eveil musical</b>	1 employé de la mairie	Centre culturel
<b>Initiation sport collectif</b>	1 employé de la mairie	Stade
<b>Activités manuelles</b>	1 employé de la mairie	Ecole
<b>Art du cirque</b>	1 intervenant de l'association An ti sik	Centre culturel

En plus de l'animateur responsable de la mise en œuvre de l'activité, les enfants sont encadrés à l'occasion de chacune des activités d'un agent de la mairie (1 tatie).

## F – FORT-DE-FRANCE

### a) *La ressource humaine de la commune :*

Près de 2900 agents travaillent au sein de cette collectivité, 75% sont titulaires de leurs postes, environ 20% sont contractuels ou agents non titulaires, les autres sont stagiaires, apprentis ou en emplois aidé.

La filière culture et animation regroupe une cinquantaine d'agents, travaillant tous à temps plein, majoritairement titulaires (94%) dont 26% sont de catégorie B. Les hommes y sont plus nombreux (56%). 70 % des agents de cette filière ont entre 25 et 39 ans.

Au sein de ces filières, on compte :

- 11 animateurs territoriaux,
- 35 adjoints territoriaux d'animation,
- 1 assistant territorial d'enseignement artistique,
- 1 assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- 1 adjoint territorial du patrimoine.

Les agents de la caisse des écoles intervenant dans les écoles, ne sont pas intégrés.

Relevant de la filière sportive :

- 2 conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,
- 12 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives,
- 6 opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives.

### a) *Les équipements :*

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

Infrastructures dédiés à la culture	Bibliothèque	Bibliothèque Schœlcher
	Théâtres	Théâtre municipal
Maison de quartier- Maison Pour Tous – maison de Jeunes etc...	8 maisons de quartier	
Autres :	4 centres culturels	
Infrastructures dédiés au sport	Piscine	2 (Pointe de la Vierge et l'espérance)
	Stade	Dillon et Louis Achille
	Palais ou hall des sports	Coridon, Floréal, Complexe sportif de la Cour Fruits à Pain, Cerfasso

b) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

**8 482 élèves sont scolarisés à Fort-de-France**, dans 55 écoles dont 21 maternelles et 34 élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles et d'animations suivantes :

Activité	Nombre/Profil	Association
<b>Culture et patrimoine :</b>		
- Danses traditionnelles - Ti bwa	426 animateurs et encadrants	Association d'Activités de Loisirs et Audiovisuelles
<b>Environnement développement durable :</b>		Bay Balan
- Economie de l'eau		Carrefour de Tivoli
- Matériaux, tri, traitement, recyclage		Changer la vie
- Défis scientifiques		Les Francas
- Risques volcaniques et sismiques		Fédération des Conseils de Parents d'élèves
- Cyclones, glissements de terrain		Fédération des œuvres Laïques
- Mangroves		Madin'KB
<b>Santé :</b>		Union des parents d'élèves de Martinique
<b>Sport :</b>		Amis des écoles
- Jeux d'eau	ACOD	
- Jeux de raquettes	H2 EAUX	
- Sports collectifs	Objectif prévention Martinique	
- Sports d'expression et gymniques		
- Sports athlétiques		
- Sports pleine nature		

## G - LE FRANÇOIS

### a) La ressource humaine de la commune :

La commune du François emploie environ un peu plus 500 agents. Environ 50% d'agents titulaires, 45% de contractuels et d'agents non titulaires, les 5% restant sont agents en CDI ou stagiaires. 18% de ces agents interviennent dans la culture et l'animation

Près de 90% d'entre eux sont des contractuels, et 10 % sont des agents titulaires, des agents en CDI, et des agents non titulaires. Près de 70% des agents ont entre 40 et 54 ans, et ils sont quasiment tous de catégorie C, et travaillent peu à temps plein (moins de 7%). Plus de 95% d'entre eux sont des femmes.

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public	Privé
Infrastructures dédiés à la culture	Bibliothèque	1	
	Médiathèque /Cyber base	1	
	Musées ( <i>musée Clément</i> )		1
	Théâtres en cours ( <i>centre Filia</i> )	1	
	Office ou maison de la Culture ( <i>service culturel</i> )	1	
	Foyers ruraux	8	
	Ecole de musique, de danse....		Plusieurs : 2 ou 3
Infrastructures dédiés au sport	Piscine	1	
	Stade	1	
	Palais ou hall des sports	1	
	Centre nautique	1	
	Autres : centre équestre		1

*c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :*

**1 826 élèves sont scolarisés au François**, au sein de 12 écoles, dont 2 maternelles et 10 élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Ressource humaine dédiée
Cuisine	ATSEM Animateurs d'inter – classe Animateurs sportifs
Couture	
Environnement : Jardinage	
Jeux de société	
Education à la santé	
Activité sportive : jeux d'éveil, motricité, cerceau	
Musique	
Percussion	
Pour les petits : lecture, chant, dessin et jeux	

## H – Le GROS-MORNE

*a) La ressource humaine de la commune :*

La commune du Gros-Morne compte environ 250 agents dont près de 75% de titulaires, 37% sont non titulaires, contractuels ou en emploi aidés, les 3% restants sont stagiaires.

Une vingtaine d'agents interviennent au sein des filières culture et animation, dont plus de 75% travaillent à temps plein. Environ 85% d'entre eux sont des femmes. Ces agents ont très majoritairement entre 40 et 54 ans, et plus de 90 % d'entre eux sont de catégorie C.

On dénombre :

- 4 Adjoint territoriaux du patrimoine affectés à la bibliothèque,
- 1 Coordonnateur enfance-jeunesse-éducation,
- 7 Animateur éducatif-accompagnement périscolaire,
- 5 agents d'animation.

Relevant de la filière sportive :

- 1 Directeur du service des sports,
- 1 Responsable des activités physiques et sportives,
- 2 autres agents affectés au service sport.

*b) Les équipements :*

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public	Privé	Capacité d'accueil
Infrastructures dédiés à la culture / sport	Bibliothèque Léon Gontran Damas	1		60
	Cyber base	1		22
	Maisons des associations : Rivière lézarde		1	100
	Ecole de musique : AMFOT		1	
	Autres : foyer rural		1	
	Stade : Aristide Maugée	1		
	Palais ou hall des sports : Complexe Felix Marceline	1		
	Terrains de foot : Rivière Lézarde et Glotin	2		

*c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT*

**917 élèves sont scolarisés au Gros-Morne** au sein de 8 écoles, dont 1 maternelle et 7 élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Ressource humaine dédiée
<b>Badminton</b> (initiation)	Animateurs (personnel municipal) + Les membres de la FCPE
<b>Football</b> (initiation)	
<b>Handball</b> (initiation)	
<b>Athlétisme</b> (initiation)	
<b>Activités manuelle</b>	
<b>Danse traditionnelle</b>	

## I - LE LORRAIN

### a) La ressource humaine de la commune :

La commune compte environ 300 agents dont près de 130 titulaires, près de 130 non titulaires et une cinquantaine d'emplois aidés.

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

Infrastructures dédiées au sport		
	Piscine	1
	Stade	1
	Palais ou hall des sports	1

### c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

**606 élèves sont scolarisés au Lorrain.** Cette commune compte 7 écoles dont 3 maternelles et 4 élémentaires. Les élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Associations retenues
<b>Théâtre</b>	Comédien professionnel
<b>Jardin</b>	Agriculteur
<b>Jeux de motricité</b>	Animatrices
<b>Jeux collectif</b>	Animatrices
<b>Heure du conte</b>	Agent de bibliothèque
<b>Danse</b>	Association + animatrice membre de groupe
<b>Musique</b>	Association + animatrice membre de groupe
<b>Chant</b>	Chanteur professionnel
<b>Peinture</b>	Animatrices déjà expérimentées, prof à la retraite
<b>Coiffure</b>	Animatrices + intervenant extérieurs
<b>Défi scientifique</b>	Partenariat avec le Carbet des sciences
<b>Travaux manuels</b>	Animatrices
<b>Reporter</b>	Service communication et radio de la ville
<b>Activité ludique élémentaire : jeux de société</b>	Animatrices

Toutes les activités se déroulent au sein de l'école.

## J – Le MARIGOT

### a) La ressource humaine de la commune :

Un peu plus de 100 agents travaillent pour la commune du Marigot. Une cinquantaine d'agents titulaires et en CDI, une vingtaine d'agents non titulaires, les autres agents sont en emplois aidés (36) ou stagiaires.

15 d'agents interviennent dans la culture et l'animation. Les femmes y sont surreprésentées (93%). Une proportion importante de ces agents a entre 40 et 54 ans (environ 75%). Près de 70% des agents de ces filières sont contractuels et en emplois aidés, les agents titulaires sont 20%. Une majorité de ces agents travaillent à temps plein (70%).

On dénombre :

- 2 agents de bibliothèque,
- 4 agents à la cyber base,
- 1 coordonnateur enfance/jeunesse/éducation,
- Des animateurs éducatifs /accompagnement périscolaire.

Relevant de la filière sportive :

- 1 animateur éducateur sportif.

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public	Privé
Infrastructures dédiés à la culture /Sport	Bibliothèque	1	
	Médiathèque /Cyber base	2	
	Maison Pour Tous – maison de Jeunes etc...	1 1	
	Ecole de musique Gérée par l'association Clac		1
	Palais ou hall des sports (gymnase)	1	
	Aire de jeux non aménagée (terrain foot)	1	

c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

**330 élèves sont scolarisés au Marigot.** Cette commune compte 3 écoles dont 1 maternelle et 2 élémentaires. Les élèves bénéficient des activités sportives, culturelles et d'animations suivantes :

Activité	Ressource Humaine
Basket	
Roller	1 personne de Mairo-Loisirs
VTT	+
Tambour	1 agent municipal
Jeux d'opposition	
Echec	Foyer rural Dominante
Récréa gym	
Danse	2 Agents municipaux
Travaux manuels	
TICE (5 agents cyber)	Association des vétérans : chorale, chants
Activités culturelles	Antenne des secouristes : gestes de 1 <sup>er</sup> secours
Théâtre, Chant	Jeunesse Sportive Marigot : activités sportives
Art plastique, art visuel	Syndicat d'Initiative : activités de découverte touristiques
Activités autour du patrimoine	Association pour la Promotion du Sport Ecologie et de la Culture : soutien scolaire, vtt, écologie
Activités autour des jeux (réapprendre à jouer ensemble)	Amicale des Sapeurs-Pompiers : gestes de 1 <sup>er</sup> secours Papin du saut fleurit : tambour, ti-bwa, trombone... Eau-Vive : Association de chorale Association CLJ Culture Loisirs Jeune : majorette, danses, chants, comptabilité-gestion CLAC : Comité Loisirs et Activités Culturelles Domicile Service : garderie Foyer rural : théâtre, animation, gym d'entretien, basket, récré Gym, échec Rayon de soleil : association des handicapés Association de musique

## K – LE MARIN

### a) La ressource humaine de la commune :

Près de 200 agents travaillent à la ville du Marin, dont 50% sont titulaires, 25% sont contractuels, les autres sont en emplois aidés ou stagiaires.

4% des agents interviennent dans la culture et l'animation, ils travaillent tous à temps plein, sont majoritairement contractuels (plus de 85%), et ont entre 25 et 39 ans (75%). 75% d'entre eux sont de catégorie B, et sont des femmes généralement (75%).

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public
Infrastructures dédiés à la culture	Bibliothèque	1
	Médiathèque /Cyber base	1
	maison de la Culture	1
	Maison de quartier : Case du Pérou et Case Duprey	2
	Ecole de musique, de danse dans la maison de la culture	1
	Autres : Salle paroissiale (exposition- théâtre)	1
Infrastructures dédiés au sport	Stade	2
	Hall des sports	1
	Club nautique : voile kayak, yole, optimiste	1
	Autres : Terrain de foot : Duprey, Morne gommier	2
	Terrain de basket	1
	Roller Parc	1
	Boulodrome	1
Salle de judo	1	

*c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :*

**959 élèves sont scolarisés au Marin.** Cette commune compte 5 écoles dont 1 maternelle et 4 élémentaires. Les élèves bénéficient des activités sportives, culturelles et d'animations suivantes :

Activité	Profil	Association
Football	3 Educateurs sportif	OMC + Intervenant
Basket	1 Educateur sportif	OMC
Tennis de Table	2 Educateurs sportif	OMC
Pétanque	1 Educateur sportif	OMC
Judo	1 Diplômé d'état	Intervenant
Athlétisme	CQP	Intervenant
Théâtre	Expérience	Intervenant
Recherches généalogiques	Responsable service archive	Personnel Mairie
Danse contemporaine	Diplôme	Intervenant
Danse traditionnelle	Expérience de la scène	Intervenant
Arts Plastiques	Longue expérience + formation	Intervenant
Travaux Manuels	BAFA	Animatrice
Espagnol	Hispanophone	Animatrice en espagnole
Anglais	Longue expérience + formation	Professeur d'anglais
Dessin	Diplômé	Ancien élève de l'IRAV
Eveil au sport	Diplômé d'état	Intervenant
Jeux éducatifs	BAFA	Animateurs
Multimédia	Diplômé informatique	Animateur multimédia
Audiovisuel	Diplômé école ciné	Intervenant

## L - MORNE-ROUGE

### a) *La ressource humaine de la commune :*

Environ 160 agents travaillent à la ville du Morne-Rouge. Une dizaine d'entre eux intervient dans la culture et l'animation.

On dénombre :

- 1 Directeur de l'action culturelle,
- 3 agents de bibliothèque,
- 1 animatrice à l'office du tourisme,
- 5 ATSEM.

Relevant de la filière sport :

- 2 agents de maintenance des équipements sportifs.

### b) *Les équipements :*

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public
Infrastructures dédiés à la culture	Bibliothèque - Médiathèque	1
	Cyber base	
	Musées :	
	Maison des volcans	1
	Théâtres	
	Office ou maison de la Culture	
	Maison des associations	1
	Maison de quartier- Maison Pour Tous – Maison de Jeunes etc...	
	Foyer Chazeau	1
	Foyer Savane Petit	1
Foyer Champflore	1	
Infrastructures dédiés au sport	Stade	2
	Palais ou hall des sports	
	Salle omnisport	1
	Centre nautique	
	Autres :	
	Plateau scolaire	2
	Terrain de tennis	1
Place des fêtes (terrain de basket)	1	

c) *Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :*

**420 élèves sont scolarisés à Morne-Rouge**, au sein d'une école maternelle et 2 écoles élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles et d'animations suivantes :

Activité	Ressource humaine dédiée		Association
	Nombre	Profil	
Jardinage	2		<b>ARONPEI</b> Association chargée de mettre en œuvre les activités périscolaires ( <i>accueil, pause méridienne, après la classe</i> )
Peinture	1		
Heure du conte	1	Agent de la bibliothèque	
	3		
Cuisine	1	Titulaire du CAP ( <i>emploi d'avenir</i> )	
Anglais	1	Emploi d'avenir	
	2		
Peinture	1		
Informatique	1	Emploi d'avenir	
Danse ( <i>bèlè</i> )	1		
Sport ( <i>Athlétisme, mini-hand, mini-basket,</i> )			

## M - PRECHEUR

a) *La ressource humaine de la commune :*

Environ 75 agents travaillent à la mairie du Prêcheur, 25% de titulaires, 55% de contractuels (CDI et CDD), et 20% d'emplois aidés.

10% des agents interviennent dans l'animation et la culture. 50% d'hommes, 50% de femmes. 25% sont des titulaires, les autres agents sont contractuels ou des agents en CDI (37%), ou encore des personnes en emplois aidés (37%). Près de 90% de ces agents ont entre 40 et 54 ans, sont de catégorie C et travaillent généralement à temps partiel (75%).

On dénombre :

- 1 Directeur de l'action culturelle,
- 1 agent de bibliothèque,
- 1 agent chargé du patrimoine,
- 1 agent chargé des archives,
- 1 animateur éducatif accompagnement périscolaire,
- 1 coordonnateur enfance jeunesse,
- 2 autres agents.

b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public
Infrastructures dédiés à la culture /Sport	Bibliothèque	1
	Médiathèque /Cyber base	1
	Salle d'animation Félix Grelet	1
	Stade Albert Joyaux	1

c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

**130 élèves sont scolarisés au Prêcheur**, au sein d'une école élémentaire. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles et d'animations suivantes :

Activité	Ressource humaine	Infrastructure
<b>Hand Ball</b>	1 Intervenant	Stade
<b>Rugby</b>	1 Intervenant	Stade
<b>Basket Ball</b>	1 Intervenant	Stade
<b>Danmye</b>	L'esprit Danmye Bêlé (6 personnes)	Salle
<b>Gymnastique</b>	M'ART'INIK OTANTIK (4 personnes expérimentées)	Salle
<b>Zumba</b>	M'ART'INIK OTANTIK (4 personnes expérimentées)	Salle
<b>Lasotè</b>	Lasotè (6 personnes)	
<b>Echec</b>	Ligue d'échec de la Mque (1 intervenant)	Salle
<b>Education à l'environnement</b>	CAUE (2 personnes expérimentées)	
<b>Judo</b>	1 Intervenant	Salle
<b>TimanmaiKali</b>	Association ARONPEI (4 + 2 personnes)	Bibliothèque

## N - RIVIERE-SALEE

### a) *La ressource humaine de la commune :*

Environ 185 agents travaillent à la mairie de Rivière-Salée. Près de 90% d'entre eux sont titulaires de leurs postes, les 10% restant sont contractuels, non titulaires ou en emplois aidés.

2% des agents sont affectées à la culture et à l'animation, ils ont entre 40 et 54 ans, travaillent tous à temps plein. Ce sont majoritairement des femmes (75%) **et ils sont** de catégorie C (75%).

On dénombre :

- 1 Directeur de l'action culturelle,
- 1 Agent de bibliothèque,
- 1 Agent des archives,
- 1 Responsable des activités physiques et sportives.

Pour l'animation (garderie, pause méridienne et TAP), 96 personnes (uniquement des femmes) titulaires du BAFA minimum sont mises à disposition par l'association JIKAELE.

### b) *Les équipements :*

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public
Infrastructures dédiés à la culture	Médiathèque /Cyber base Bibliothèque	1
	Office ou maison de la Culture Centre culturel (service des sports)	1
	Maison de quartier- Maison Pour Tous – maison de Jeunes Foyer rural Maison des associations	5 1
Infrastructures dédiés au sport	Stade	2
	Palais ou hall des sports	1
	Autres : espace de jeux ludique	3

c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

**1556 élèves sont scolarisés à Rivière-Salée** au sein de 8 écoles dont 2 maternelles et 6 élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Ressource humaine requise
Jeux de ballon	
Activités ludiques	
Danses	
Chants	
Coloriage	Animatrices périscolaire
Lecture	
Activités manuelles	<i>(1 pour 10 en maternelle)</i>
Peinture	<i>(1 pour 12 en élémentaire)</i>
Jeux de plein air	
Activités musicales	
Vannerie	
Activités temps fort : Noël, Carnaval	

## O - LE ROBERT

### a) *La ressource humaine de la commune :*

Environ 600 agents travaillent à la mairie du Robert.

### b) *Les équipements :*

La commune dispose des équipements ci-dessous pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public
Infrastructures dédiés à la culture	Bibliothèque	1
	Cyber base	2
	Office ou Maison de la Culture	1
	Maison de quartier- Maison pour tous – Maison de Jeunes etc...	1
	Ecole de musique, de danses... Le Centre Robertin d'enseignement artistique et musical	1
	Autres : ASCLR - 2JM	
Infrastructures dédiés au sport	Piscine	1
	Stade	10
	Palais ou hall des sports	1
	Centre nautique	1
	Autres : Gymnase municipal	1

c) *Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :*

**2330 élèves sont scolarisés au Robert**, au sein de 4 écoles maternelles et 9 écoles élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité		Ressource humaine requise
Tennis	1	Service des sports : Educateurs sportifs
Basket	1	
VTT	1	
Rugby	2	
Piscine	1	
Football	3	
Permis piéton	14	la police municipale
Echec	1	bénévole
Dance quadrille	1	intervenante
Instrument traditionnel	1	intervenante
Origami	1	intervenante
Dance traditionnel	1	intervenante
Art plastic		Des bénévoles
Jeux collectifs		
Pratiques numérique		
Grands jeux ( <i>ludiques</i> )		
Couture		
Compte et comptine		
Jeux de motricité		
Découverte musicale		
Activités manuelle		

## P - SAINT-JOSEPH

a) *La ressource humaine de la commune :*

Parmi les agents travaillant à la mairie de Saint-Joseph 12 agents affectés au service culturel :

- 1 Assistante administrative Animation,
- 1 rédacteur,
- 1 agent polyvalent,
- 1 agent d'accueil polyvalent,
- 2 techniciens sonorisateurs polyvalents,
- 1 responsable de CASE,
- 5 agents d'entretien.

Pour l'animation : des animateurs recrutés par la FOL sont mis à disposition dans le cadre d'une délégation de service public.

b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public
Infrastructures dédiés à la culture /Sport	Bibliothèque / Médiathèque	1
	Cyber base	1
	Stade Municipal	1
	CASE	3

c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT

**1361 élèves sont scolarisés à Saint-Joseph**, au sein d'une école maternelle et de 8 écoles élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Ressource humaine requise
Jeux intérieurs et extérieurs : <ul style="list-style-type: none"><li>- Jeux de société</li><li>- Jeux de stratégie</li><li>- Jeux sportifs</li></ul>	200 Animatrices périscolaire et directeurs mis à disposition par la FOL
Jardinage	
Education à l'environnement	
Ateliers de récupération/création	
Activités culinaires	
Education au gout	
Activités autour des sens	
Théâtre	
Danse	
Chant	
Eveil musical	
Conte/ activités autour du livre	
Travaux manuels	
Scrabble	
Expositions	
Basket	

## Q - SAINTE-MARIE

a) La ressource humaine de la commune :

Cette commune emploie environ 460 agents. Environ 50% d'entre eux, interviennent au niveau des services sport, affaires scolaires-animation, bibliothèque-ludothèque...

Une part importante de ces agents travaille à temps non complet (près de 90%), est de catégorie C (plus de 90%). 45 % des agents sont titulaires ou stagiaires, 45 % sont en contrats aidés. Moins de 5% d'hommes y exercent.

On dénombre :

- 1 responsable bibliothèque-ludothèque,
- 2 agents d'animation,
- 15 coordonnateurs,
- 15 adjoints aux coordonnateurs,
- 130 agents d'animation périscolaires,
- 30 agents polyvalents (ATSEM).

*b) Les équipements :*

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

	Activités	Public	Privé
Infrastructures dédiées à la culture	Bibliothèque	1	
	Musées		2
	Office ou maison de la Culture	1	
	Maison de quartier- Maison Pour Tous - maison de Jeunes etc...	Maison du bélé / vannerie	
	Ecole de musique, de danse....		2
	Autres	2 cyber-bases	
Infrastructures dédiées au sport	Piscine	1	
	Stade	2	
	Palais ou hall des sports	1	
	Autres	2 plages / 20 terrains de proximité / 1 centre d'arts martiaux / tennis	

*c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :*

**1782 élèves sont scolarisés à Sainte-Marie**, au sein de 4 écoles maternelles et 11 écoles élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Projet de Carnaval : confection d'instruments, création de musique, chants et danse de carnaval, éveil musical, travail sur l'histoire ... (sur le 1er trimestre).

	Activités		Associations ou structures sollicités
<b>Activités manuelles</b>	Travaux manuels divers	Modelage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Basket Ball Samaritain : 2 joueurs en contrat d'avenir, <i>(sur la base d'une convention)</i></li> <li>• Les écoles de musiques : <i>(prestations des enseignants)</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les associations de carnaval : <i>(sur la base d'une convention)</i></li> <li>• La maison du bélé : <i>(prestations des enseignants)</i></li> </ul> </li> <li>• La vannerie : prestations des vannières <i>(toutes deux faisant partie de l'OSATOURC)</i></li> </ul>
	Pliages	Vannerie	
	Peinture (tous supports)	Crochet	
	Quilling (bandes de papier)	Broderie	
	Travaux manuels divers	Perles	
	Création d'objet de recyclage	Couture	
<b>Activités culturelles</b>	Vidéo (films reportages...)	Lecture	
	Arts plastique	Contes	
	Poésie	Théâtre	
	Danse traditionnelle	Chant	
	Composition florale	Danse	
	Cuisine		
<b>Activités sportives</b>	Football	Hand-Ball	
	Volley-ball	Basket-Ball	
	Fitness	Endurance	
<b>Autres</b>	Photographie	Jardinage	
	Jeux de société	Coiffure	
	Informatique		

## R - SAINT-PIERRE

### a) La ressource humaine de la commune :

Environ 120 agents travaillent à la mairie de Saint-Pierre  
12% d'entre eux sont affectés à la culture et à l'animation.

On distingue :

- 1 Directeur d'établissement patrimonial,
- 1 Assistante du service,
- 1 Assistante de l'animatrice patrimoine,
- 1 Coordonnateur enfance-jeunesse-éducation,
- 3 animateurs de loisirs,
- 1 Animatrice cyber base,
- 1 Agent d'accueil cyber base.

Auquel il faut rajouter

- 1 Responsable des activités physiques et sportives (nautique)
- 1 Assistant du responsable des activités physiques et sportives (nautique)
- 4 agents de maintenance des équipements sportifs et aires de jeux

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public	Privé
Infrastructures dédiés à la culture	Ludothèque	1	
	Médiathèque /Cyber base	1 cyber base	
	Musée	1	
	Office ou maison de la Culture (Maison de la bourse : Service du patrimoine)	1	
	Ecole de musique, de danse....		1
	Autres : Centre de Découverte des Sciences de la Terre Salle des fêtes	2	
Infrastructures dédiés au sport	Stade	2	
	Centre nautique	1	

### c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT

**383 élèves sont scolarisés à Saint-Pierre**, au sein d'une école maternelle et 2 écoles élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Ressource humaine
Art plastique	2 prestataires
Majorettes	Association jeunesse Pierrotine
Volley-ball	Association jeunesse Pierrotine
Danse Indienne	Association Savana-Savita
Gym/Bèlè	1 Association
An ti sik	Art du cirque
Echecs	1 prestataire
Musique	Association le chevalet
Pétanque	Club bouliste de Saint Pierre
Danse traditionnelle	Kou Bouillon
Marionnettiste	1 prestataire
Eveil à la percussion	Association Bal Africa

Convention avec ces différents prestataires et associations

Et

Convention avec l'association ARONPEI qui met à disposition du personnel pour

- l'encadrement des élèves à l'occasion de ces ateliers et
- la prise en charge des élèves qui ne participent pas aux ateliers

## S – SCHÆLCHER

### a) La ressource humaine de la commune :

Près de 700 agents travaillent à la mairie de Schœlcher. On dénombre 60% de titulaires, 24% de contractuels, les autres agents (16%) sont non titulaires, en emploi aidés et en CDI.

Parmi ces agents, 13% sont affectés à la culture et à l'animation. Ce sont généralement des femmes (94%), ils sont de catégorie C (93%), travaillent à temps partiel (82%) dont environ la moitié a entre 40 et 54 ans.

On distingue :

- 2 Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- 1 assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
- 1 adjoint territorial du patrimoine,
- 1 animateur territorial,
- 14 adjoints territoriaux d'animation,
- 68 agents des écoles

Relevant de la filière sport :

- 4 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives
- 2 opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives

*b) Les équipements :*

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public	Privé	Capacité d'accueil
Infrastructures dédiés à la culture	Bibliothèque	1		20
	Médiathèque /Cyber base			
	Théâtre Le flamboyant (Terreville) Géré par l'association A'ZWEL		1	
	Maison des jeunes du quartier Enclos	1 (en cours de rénovation)		120
	Ecole de musique : structure municipale, gérée par l'association La cou semblé Matnik	1		Environ 100
Infrastructures dédiés au sport	Piscine Piscine du Country club	1	1	50
	Stade municipal	1		Environ 200
	Centre nautique	1		100

c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

**1803 élèves sont scolarisés à Schœlcher** au sein de 2 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Nombre	Association
Baby gym Piscine Fitness Tennis		Country Club
Théâtre	2	A'zwel
Découverte de la culture caribéenne	1	Rasin'karibbean
Activités physiques & sportives <i>(maternelle 1<sup>er</sup> trimestre puis plus grands 2<sup>ème</sup> &amp; 3<sup>ème</sup> trimestre)</i>	1	Kid 'athlétiques <i>(formateur de l'ASCOIA)</i>
Cirque (petits)	1	Millenium Circus
Kont bô kay nou (écriture créole, apprentissage à la diction, rédaction, posture, écoute)		Ateliers <i>(Responsable bibliothèque municipale)</i>
Voile <i>(CM1-CM2)</i>		Club nautique de Schœlcher

## T - TRINITE (La)

### a) La ressource humaine de la commune :

Un peu plus de 450 agents travaillent à la mairie de Trinité, 45% de titulaires, 40 % de contractuels (CDI et non titulaires), et 15 % d'emplois aidés.

Environ 30% des agents sont affectés à la culture et à l'animation. Ce sont très majoritairement des femmes (93%), près de 50% d'entre eux sont non titulaires, ils sont de catégorie C (88%), travaillent à temps partiel (80%) et ont entre 40 et 54 ans (70%).

On dénombre :

- 1 Directeur de l'action culturelle,
- 1 bibliothécaire,
- 3 agents de bibliothèque,
- 1 archiviste,
- 1 coordonnateur enfance-jeunesse-éducation,
- 10 responsables de centre de loisirs,
- 121 animateurs de loisirs.

Relevant de la filière sport :

- 1 responsable des activités physique et sportives,
- 3 animateurs – éducateurs sportifs.

### b) Les équipements

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public	Capacité d'accueil
Infrastructures dédiés à la culture	Médiathèque municipale	1	100
	Cyber base	1	
	Service municipal de la Culture	1	294
	Maison de quartier - Maison Pour Tous	6	100
	Ateliers de pratiques artistiques (5 salles : danses, dessin, musique....)	1	75
Infrastructures dédiés au sport	Stade	1	50
	Palais ou hall des sports	1	1500
	Autres : parcours santé	1	
	Terrains de basket de quartier	1	

c) Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :

**1377 élèves sont scolarisés à Trinité** au sein de 3 écoles maternelles et 5 écoles élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

Activité	Nombre	Profil	Association
Jardinage	Respecte les taux d'encadrement : 1 animateur pour 14 enfants ( <i>moins de 6ans</i> ) et 1 animateur pour 18 enfants ( <i>6 ans et plus</i> )	Animatrices périscolaires ( <i>formation des agents pour les activités</i> )	Caisse des Ecoles de La Trinité
Vannerie			
Sport			
Jeux de société			
Danse			
Poterie			
Théâtre			
Percussion / Ti-bois	Respecte les taux d'encadrement	Intermittents du spectacle  ( <i>intervenants ponctuels : agents municipaux</i> )	Service municipal de la culture  Association ALCESTE  Gauloise de Trinité
Théâtre			
Art Plastique			
Flûte / solfège			
Danse traditionnelle			
Pétanque			
Football			
Basket Ball			
Tennis			
Multimédia			
Activités ludiques autour du livre			
Aide à la scolarité			

## U – TROIS ILETS (les)

### a) La ressource humaine de la commune :

Près de 180 agents travaillent à la mairie de Trois Ilets. On dénombre 60% de titulaires, 20% d'emploi aidés, les autres contractuels, apprentis ou stagiaires.

Environ 41% de ces agents sont affectés à la culture et à l'animation. Ce sont en majorité des femmes.

On distingue :

- 1 responsable culturel,
- 1 responsable de bibliothèque,
- 3 agents de bibliothèques,
- 1 directeur du service culture,
- 1 directeur du service sport,
- 3 agents à la cyberbase,
- 2 responsables de centre de loisirs,
- 54 agents des écoles.

Relevant de la filière sportive :

- 1 responsable des sports,
- 2 animateurs éducateurs sportifs,
- 3 assistants de baignade.

### b) Les équipements :

La commune dispose des équipements ci-dessous qui peuvent être utilisés pour la mise en œuvre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

		Public	Privé
Infrastructures dédiés à la culture	Bibliothèque	1	
	Cyber base	1	
	Musées : Maison de la canne Musée du cacao Espace ludique ( <i>savane des esclaves</i> )	1	2
	Maison de quartier- Maison Pour Tous ...	2	
	Salle de danse : Eudarick, ex. école Sixtain	2	
	Autres : Espace culturel ( <i>ex. école</i> )	1	

		Public	Privé
Infrastructures dédiés au sport	Stade Dont dojo	2 1	
	Centre nautique Sport de combat, remise en forme, yoga		1
	Autres : plateau sportif ( <i>volley/hand, basket, tennis, piste athlétisme</i> )	1	
	Plateau sportif ludique ( <i>basket et mini foot</i> ) + Autre plateau sportif + Terrain de basket Anse mitan		
	Parcours santé de l'espérance	1	
	GOLF de l'espérance Dont 2 terrains de tennis 1 terrain de tennis	2 1	
	Plateau sportif + Podium du front de mer + esplanade		
	Park d'aventure : Mango Fil Centre Équestre		1 2

c) *Les activités mises en place dans le cadre du PEDT :*

**770 élèves sont scolarisés au Trois-Ilets** au sein d'une école maternelle et de 2 écoles élémentaires. Ces élèves bénéficient des activités sportives, culturelles, et d'animations suivantes :

<b>Activité</b>	<b>Infrastructure</b>	<b>Intervenants</b>
<b>Danse</b> ( <i>bèlé, lancié, ladjá, africaine, traditionnelle</i> )	Salle Eudarick	Agent municipal
<b>Théâtre</b>	Bibliothèque	Les Berlicks
<b>Lecture &amp; compte</b>	bibliothèque	bibliothèque
<b>Judo</b>	Ecole	Intervenant extérieur
<b>Voile</b> ( <i>optimiste</i> )	Centre nautique des Trois Ilets	Intervenants extérieurs Associations ( <i>Tennis club des Trois Ilets ; Centre Nautique des Trois Ilets...</i> ) Agents de la ville
<b>Sport : natation</b>	Plage	
<b>tennis</b>	Plateau sportif	
<b>golf,</b>	Golf	
<b>Gommier</b>		
<b>Basket</b>		
<b>Football</b>		
<b>Rugby</b>		
<b>Volley</b>		
<b>Athlétisme</b>		
<b>Karaté</b>		
<b>Boxe</b>		
<b>Escrime</b>		
<b>Initiation à l'anglais</b>		Yole bilingue
<b>Danse traditionnel</b>		AM4
<b>Musique</b>	2 écoles de musique	2 écoles de musique
<b>Activités intergénérationnelles</b>		

## 2ème PARTIE : ANALYSE ET SYNTHÈSE DES DONNÉES

### A. La ressource humaine

Dans les collectivités interrogées, on compte près de **8000 agents**. Environ 12% d'entre eux sont affectés à la culture et à filière animation. Ce sont majoritairement des femmes, ayant entre 40 et 54 ans, de catégorie C.

Dans le cadre de cette enquête, ont souvent été intégrées dans la filière animation les emplois des « taties » et les ATSEM, ce qui augmente les effectifs et explique en partie la proportion importante de femmes parmi les agents.

Hormis les ATSEM, et les « taties » des écoles que l'on retrouve en nombre important dans la filière animation, nous avons relevé les intitulés de métier ci-dessous :

- **Principaux intitulés de métiers relevés**

Adjoint territorial du patrimoine
Adjoints territoriaux d'animation
Agent chargé des archives
Agent chargé du patrimoine
Agent d'accueil cyber base
Agent, animateur, auxiliaire de bibliothèque
Agent des archives
Animateurs ou agent de cyber base
Animateurs de loisirs
Animateurs territoriaux
Animatrice à l'office du tourisme
Animatrice au centre culturel
Archiviste
Assistant territorial d'enseignement artistique
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques
Bibliothécaire
Coordonnateur enfance jeunesse
Directeur d'établissement patrimonial
Directeur de l'action culturelle
Directeur du service culture
Directeur enfance jeunesse éducation
Responsable culturel
Responsable de bibliothèque
Responsable de bibliothèque-ludothèque

On y retrouve peu d'agents de catégorie A.

- **Qualifications des intervenants**

Lorsqu'il a été possible de collecter auprès de nos interlocuteurs les qualifications des personnes intervenant auprès des élèves dans le cadre des TAP, le BAFA est le plus cité.

Dans beaucoup de mairies, la formation requise pour exercer la fonction d'animatrice c'est le BAFA. Une part relativement importante des animatrices est donc titulaire du BAFA ou en voie de l'être.

Un certain nombre d'agent intervenant auprès des enfants dans le cadre des TAP ne dispose pas de qualification, surtout les plus anciennes, d'autres ont un bas niveau de qualification (même pas le CAP).

Cependant nous avons pu relever les qualifications suivantes détenues par certains animateurs et intervenants :

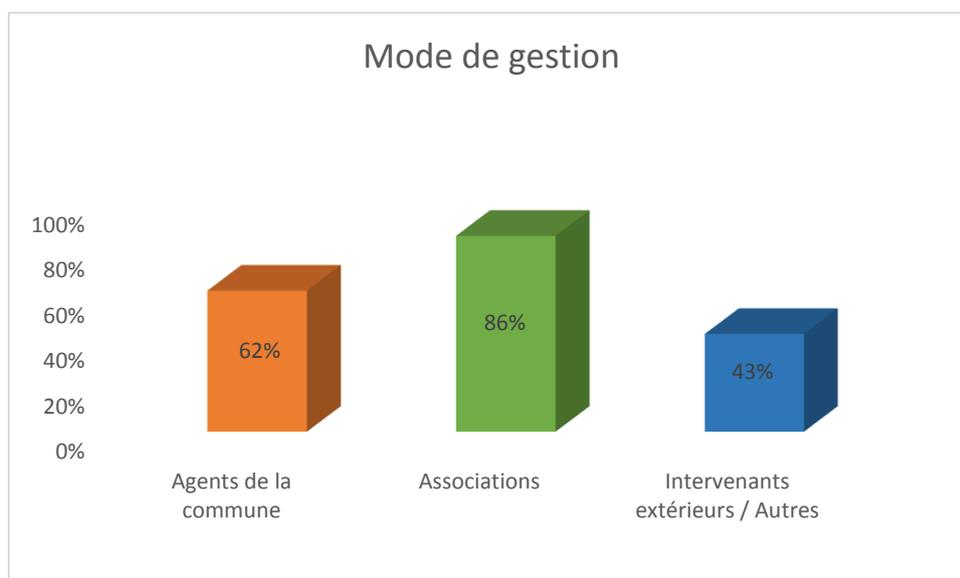
<b>Qualification</b>	<b>Niveau</b>
BAFD - Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur	
PSC1 - Prévention et Secours Civiques de niveau 1	
BASE - Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative	
Diplôme d'état d'éducateur sportif	
Certificat de danse	
Diplômé informatique	
Diplômé école ciné	
BF5 Triathlon - Brevet Fédéral 5 "Initiateur Triathlon"	
Diplôme d'animation de la culture	
CAP / BEP	V
CAP Cuisine	V
BAPAAT – Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien	IV
BAC	IV
BEATEP – Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la jeunesse	IV
BEESAPT - Brevet d'Etat d'Educateur Sportif Animation des activités Physiques pour Tous a été remplacé par le BP JEPS APT ( <i>niveau IV</i> )"	IV
BPJEPS - Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport	IV
BTS / BAC +2	III
DEFA - Diplôme d'Etat relatif aux Fonctions de l'Animation	III
BEES - Brevet d'Etat d'Educateur Sportif ( <i>1er degré ou 2ème degré</i> )	IV ou II

- **La gestion des activités**

C'est surtout un personnel mis à disposition par des associations qui intervient pour mettre en place les activités dans le cadre des TAP. Cependant, très souvent du personnel municipal est mobilisé en complément un personnel détaché par les associations. Enfin des intervenants extérieurs encadrent aussi ces activités.

Pour mettre en place ces activités, les mairies ont fait appel :

- aux associations, qui seront, soit chargées de réaliser des prestations, soit d'assurer la gestion de ce temps d'activité, en mettant à disposition de la mairie du personnel,
- aux intervenants spécialisés des secteurs éducatifs, culturels, sportifs,
- aux agents des caisses des écoles,
- aux services de la culture et du sport.



## B. Les infrastructures

		TOTAL
Infrastructures dédiées à la culture	Bibliothèque	15
	Médiathèque/Cyber base	21
	Musées	8
	Théâtres	3
	Maison du bélé / vannerie	1
	office ou maisons de la culture	8
	Maison de quartier, maison pour tous, foyer rural...	41
	Centre Culturel / espace culturel	6
	Ateliers de pratiques artistiques (danse, dessin...)	1
	Salle numérique rural ( <i>école</i> )/ Salle informatique ( <i>école</i> )	3
	Salle d'animation /Salle des fêtes	3
	Ecoles de musique, de danses...	11
Infrastructures dédiées au sport	Piscine	11
	Stade et plateau sportif ( <i>volley, hand, foot, basket...</i> )	38
	Palais ou hall des sports, gymnases	17
	Espace de jeux ludique	1
	Centre Nautique	4
	Parcours santé	2
	Place des fêtes ( <i>terrain de basket</i> )	2

	Terrain de tennis	6
	Centre d'arts martiaux	1
	Centre équestre	3
	Park Aventure ( <i>Mangot Fil</i> )	1
	Boulodrome	2
	Centre d'hébergement intégré	1
	Salle de sport équipée	1

Les 21 communes de Martinique sont relativement bien dotées en infrastructures dédiées à la culture, notamment :

- Une vingtaine de médiathèque avec en leur sein une cyber base,
- Une quinzaine de bibliothèques,
- Plus d'une dizaine d'écoles de danse et de musique, privées mais aussi publiques, intégrées dans les maisons de la culture ou de quartier par exemple.
- Près d'une dizaine de musées.

En plus de ces structures, le Conseil Régional et le Conseil Général de de Martinique disposent d'un certain nombre d'infrastructures qui peuvent être mises à disposition des communes pour la mise en œuvre des actions.

	<b>Infrastructures Conseil Général (162 agents)</b>	<b>Infrastructures Conseil Régional (40 agents)</b>
<b>CULTURELE</b>	L'ATRIUM	Musée d'histoire et d'ethnographie
	Bibliothèque Schœlcher	Maison de la canne
	Archives départementales	Ecomusée de Rivière-Pilote
	Musée départemental d'archéologie	Maison des Volcans
	Bibliothèque départementale de prêt	Réserve du Père Pinchon
	Musée de la Pagerie	Archives
	Centre culturel de fond Saint-Jacques	Service actions culturelles
<b>SPORTIVE</b>	Centre de Découverte des Sciences et de la Terre	
	Piscine du carbet	
	Stade Louis Achille	
	Golf	
	Parcours santé des Trois-Ilets	
<b>AUTRES</b>	Plateau sportif du Jardin Desclieux	
	Service du développement culturel	

En ce qui concerne les infrastructures sportives, on dénombre :

- Près de 40 stades et plateaux sportifs (*volley, hand, foot, basket...*),
- Une vingtaine de palais ou halls des sports, gymnases,
- Une dizaine de piscines.

Cependant, de manière générale, une part importante des activités est pratiquée au sein même des établissements scolaires

## C - Les activités

Les activités citées ci-dessous concernent :

- 23 communes sur les 34 que compte la Martinique.
- 187 écoles maternelles et élémentaires sur les 237<sup>2</sup> soit près de 80%
- 28 855 élèves (potentiellement, il n'y a pas d'obligation de participation à ces activités) sur les 37 902 soit 76%

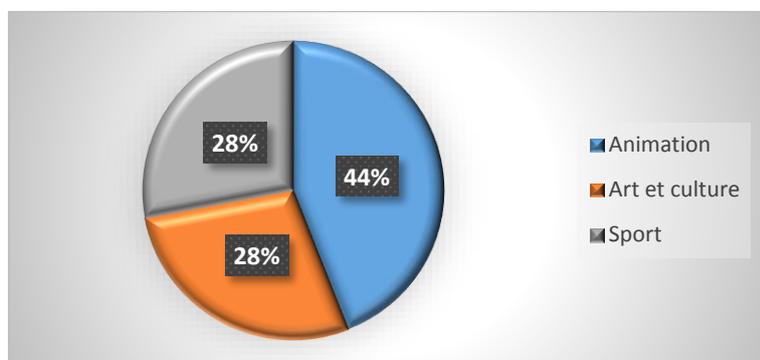
Un panel d'activités variées est proposé aux élèves dans le cadre de cette réforme.

L'art et la culture représentent 28 % des activités proposés. La danse qu'elle soit traditionnelle, africaine, moderne ou contemporaine est l'activité la plus pratiquée.

Les activités d'animation occupent une place importante (44%), ont été mises en place en priorité des activités suivantes :

- autour du livre (activités ludiques, conte, lecture...),
- manuelles (couture, cuisine, jardinage, crochet, atelier perle, coloriage, pliage...)  
occupent une place importante.
- liés à l'informatique

En ce qui concerne le sport, le basket, le foot et la natation sont les activités qui sont le plus souvent citées.



<sup>2</sup> Les données relatives au nombre d'écoles et d'élèves proviennent du rectorat, l'académie en chiffres 2013-2014 et ne concernent que les écoles publiques.

## 3ème Partie : LES BESOINS EN FORMATION

### A – Identification des besoins

Les représentants des mairies ont fait remonter les besoins suivants :

Besoins en formation	Nombre de communes concernées
Formations en lien avec les activités : - théâtre - danse - musique - conte - arts plastiques - activités manuelles (matériel de récupération)	6
Animateur /éducateur sportif, hand-ball	2
La gestion du stress des enfants	14
Le rythme biologique de l'enfant	
Comportement à adopter face aux enfants	
Transmission des savoir aux enfants	
Animation et écoute des enfants	
Psychologie de l'enfant : Comment gérer des situations conflictuelles	
Psychologie de l'enfant : Comment travailler avec des enfants difficiles	
Travailler avec les enfants de moins de 6 ans,	
SST	2
Incendie et risques sismiques	2
BPJEPS	2
Comment mettre en place et mener un projet en cohérence avec l'école	1
Mise en place d'actions culturelles autour du livre	1
Illettrisme /savoirs de base	2
Remise à niveau	2
BAFA, BAFD, et autres formations à l'animation et à l'encadrement des enfants	6
Accueil collectif de mineurs	1
CQP Animateur polyvalent	1
CQP animateur périscolaire	2
Accompagnement VAE - CQP animateur polyvalent ou animateur périscolaire	1

Peu de communes ont fait remonter des besoins en formation directement liés à la culture ou même au sport.

Les besoins des communes sont essentiellement centrés sur la nécessité pour les animateurs de connaître « le fonctionnement » des enfants pour mieux transmettre les savoirs.

Pour permettre à ces collectivités de mettre en place de manière optimale ces activités, en plus des modules de formation spécifiques, nous proposons que les actions de formation suivantes soient mises en place pour certains agents, notamment, les animateurs :

- Animateur polyvalent,
- CQP Animateur périscolaire,
- BPJEPS,
- Initiation à la psychologie de l'enfant.

## B - Présentation des fiches actions des formations préconisées

### *Brevet Professionnel* de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BP JEPS)

#### Le BP JEPS :

Le diplôme du BP JEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur, de moniteur, d'éducateur sportif.

Les lieux d'exercice d'activités sont divers et variés : association, club sportif, entreprise, collectivité territoriale, établissement accueillant des personnes âgées... Les publics : des mineurs, des adultes, des personnes âgées...

Des concours dans la fonction publique territoriale, comme celui d'éducateur territorial des APS ou animateur sportif hospitalier, permettent aux titulaires du BP JEPS de s'y inscrire.

#### **Des exemples de spécialité et métiers :**

- ▶ Activités gymniques de la forme et de la force -> professeur de fitness, éducateur en gymnastique ▶
- ▶ Animation sociale -> médiateur social, animateur de quartier, animateur pour personnes âgées
- ▶ ▶ Activités physiques pour tous -> animateur d'activités physiques, éducateur sportif plurivalent
- ▶ ▶ Loisirs tous publics -> animateur jeunesse, animateur permanent de centre de loisirs
- ▶ ▶ Activités équestres -> moniteur d'équitation, moniteur de tourisme équestre

Sport : un secteur réglementé : Pour encadrer les activités physiques et sportives (APS) et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistré au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui garantit la compétence de son titulaire en matière de sécurité. Le BP JEPS est l'un des diplômes enregistré au RNCP.

**Créé en 2001, le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) est un diplôme d'État homologué au niveau IV, délivré par le directeur régional de la jeunesse et des sports (ou co-délivré dans le cas d'une spécialité interministérielle).**

Transversal au sport et à la jeunesse, le BPJEPS est délivré au titre de l'une des 25 spécialités sportive ou socioculturelle existantes au 1er janvier 2013. Vous trouverez la liste des spécialités dans l'onglet réglementation. Chaque spécialité du BPJEPS se compose de 10 UC. Ce diplôme est préparé en alternance soit par la formation initiale,

l'apprentissage ou la formation continue. En formation initiale, la durée minimale en centre de formation est de 600 heures.

Plusieurs qualifications complémentaires peuvent être associées à un BPJEPS et ainsi élargir les prérogatives des diplômés. Ainsi, les unités capitalisables complémentaires (UCC) et les certificats de spécialisation (CS), qui sont des regroupements de plusieurs UCC, attestent de compétences professionnelles complémentaires à celles certifiées par un BPJEPS.

#### Le diplôme est délivré par :

- la voie des unités capitalisables (UC) et dans ce cas les épreuves certificatives sont programmées tout au long de la formation ;
- la validation des acquis de l'expérience ;
- un examen composé d'épreuves ponctuelles (modalité qui n'est pas mise en œuvre). Ces modalités peuvent être mixées.

#### Inscription :

La préparation à ce diplôme est assurée par des centres de formation publics ou privés habilités par les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

#### Les conditions d'accès :

L'entrée en BP JEPS n'est pas soumise à des exigences scolaires. En revanche, l'entrée en cursus de formation est conditionnée par la réussite à des tests de sélection organisés par chaque organisme de formation. Pour pouvoir se présenter aux épreuves de sélection qui permettent d'intégrer un cursus de formation, les candidats doivent satisfaire à des exigences préalables techniques fixées par l'arrêté de chaque spécialité et qui concernent généralement le niveau de pratique sportive.

### Le déroulé de la formation :

- À partir d'un cadre commun (textes des diplômes, procédure d'habilitation identique pour tous), chaque organisme propose ses propres modalités pédagogiques, ses contenus et l'organisation de la formation dans le temps.
- Le cursus de formation est basé sur le principe de l'alternance entre le centre de formation et l'entreprise (où les situations pratiques d'apprentissage sont sous la responsabilité d'un tuteur). Les modalités de cette alternance sont variables.
- L'organisme de formation met en place, pour chaque candidat admis à la formation, un positionnement qui consiste à situer le candidat par rapport aux attendus du diplôme visé. Cette phase doit permettre de mettre en évidence les écarts entre les compétences ciblées par le diplôme et les acquis préalables du candidat (qualifications ou expériences antérieures) pour déboucher sur un parcours individuel de formation contractualisé entre l'organisme et le candidat.

# Certificat de Qualification Professionnelle

## Animateur périscolaire

### Une fonction particulière :

L'animateur périscolaire est un salarié qui intervient durant la «semaine scolaire» dans des espaces et temps proches de l'école, le matin, le soir, la pause méridienne.

Il anime auprès des 3-12 ans et peut être amené à intervenir en sus des temps périscolaires- dans des ACM.

Il agit en relation avec deux acteurs éducatifs privilégiés : les parents et les enseignants.

### Les conditions d'accès :

Formation accessible à tous néanmoins la maîtrise de la lecture et de l'écriture est vivement conseillée.

### Des compétences certifiées :

- L'animateur accueille les publics, enfants et familles, dans des temps d'accueil périscolaire.
- L'animateur conçoit des projets d'animation en direction des publics enfants.
- L'animateur conduit des temps d'animation périscolaires en direction des publics enfants.

### Une formation en alternance, à 3 domaines de maîtrise

	<u>En centre de formation</u>	<u>En entreprise</u>
<b>1 L'accueil</b>	<b>35 heures</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• connaissance des ressources du territoire</li><li>• mise en cohérence de son action avec celle d'autres acteurs éducatifs</li><li>• rythmes et besoins des 3-12 ans</li></ul>	<b>52 heures</b>
<b>2 La conception</b>	<b>63 heures</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• déclinaisons des projets éducatifs et pédagogiques en programmes d'activités socio-éducatives</li><li>• préparation de temps d'animation à finalité récréative et éducative</li><li>• intégration de la vie quotidienne dans les projets</li></ul>	<b>60 heures</b>
<b>3 L'animation périscolaire</b>	<b>98 heures</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• animation de séances à finalité récréative et éducative</li><li>• maîtrise de supports et techniques scientifiques, culturelles ou d'expressions, physiques ou liées à l'environnement</li><li>• gestion des conditions de sécurité</li></ul>	<b>88 heures</b>

**Soit 396 heures auxquelles viennent s'ajouter 21 heures de positionnement en centre de formation.**

## Des avantages liés à la certification :

Titre de niveau V référencé au Répertoire national, il confère à son détenteur :

- les prérogatives d'un animateur BAFA dans le cadre des ACM
- la dispense de 2 unités capitalisables du BPJEPS Loisirs Tous Publics

## Des financements mobilisables

### • Pour les employeurs publics :



- le plan de formation de la collectivité
- la période de professionnalisation

### • Pour les employeurs adhérents à Uniformation :



- les salariés à temps partiel ne dépassant pas 17h50 hebdomadaires : prise en charge par Uniformation national
- la période de professionnalisation
- le contrat de professionnalisation

## Une formation modularisée :

• **Adaptable au plan de formation** : la modularisation permet de qualifier les personnels en 6, 12 ou 18 mois.

• **Adaptable en continu** : la modularisation permet d'accroître en continu les compétences de vos salariés via des modules spécifiques : gestion de groupes, l'autorité, animations de courtes durées, etc.

• **Adaptable au territoire** : en fonction de votre stratégie et des nécessités de votre territoire, il est possible de mettre en œuvre la formation la mieux adaptée à votre réalité (jours, fréquence, horaires...).

### • Adaptable aux nouvelles pratiques :

La formation permet d'accroître les compétences de vos salariés via des modules tels que l'animation en milieu urbain difficile, l'accueil des enfants en situation de handicap, la conduite de projets d'animation, patrimoine, etc.

#### NOUVEAU MODULE

#### **La responsabilité d'une équipe périscolaire**

Encadrer une équipe, conduire un projet pédagogique, gérer la collaboration avec les collectivités, etc.

# *Certificat de Qualification Professionnelle*

## *Animateur polyvalent*

*Valider le CQP ALS et maîtriser les techniques d'animation*

### Programme de la formation :

- proposer une activité adaptée à la particularité du public (105h) ;
- être capable de s'exprimer verbalement et physiquement devant un public (35h) ;
- proposer une activité adaptée à un public spécifique (56h) ;
- maîtriser une animation soirée dans sa préparation, sa gestion et son organisation (21h) ;
- être capable de donner des informations et d'animer une activité en anglais (21h) ;
- transmettre une info quel que soit le mode de communication (7h) ;
- identifier le savoir, savoir être et savoir-faire pour être capable d'animer (7h) ;
- maîtriser l'outil informatique pour l'utiliser dans le métier de l'animation - Etre capable de faire fonctionner une régie quelle que soit l'animation proposée (21h) ;
- être capable de construire et réguler un planning d'animation (7h) ;
- être capable de porter les 1ers secours si nécessaire - animer des activités aquatiques en présence d'un brevet d'Etat des Métiers de la natation (39h).

### Validation et sanction :

CQP - ATTESTATION DE FORMATION

### Type de formation :

Certification

### Niveau de sortie :

Niveau V (*CAP, BEP, CFPA du premier degré*)

# *Initiation à la psychologie de l'enfant*

## Comprendre des êtres aussi fascinants que déroutants

Les rapports humains sont fondamentaux dans notre vie quotidienne et ceux que nous entretenons avec les enfants sont d'autant plus privilégiés. Une ouverture à la psychologie s'avère donc très utile dans le cadre de la cellule familiale ou au sein d'un environnement professionnel.

Mieux comprendre l'évolution des enfants vous permettra d'adopter le comportement adéquat face à des réactions qui vous sembleraient parfois étranges ou excessives, ... Vous serez mieux armé pour faire face à leurs petits ou gros problèmes psychologiques.

## Niveau requis :

Pour entreprendre cette étude, il est conseillé de posséder un niveau seconde.

## Objectifs :

Connaître le développement psychomoteur de l'enfant afin de savoir comment réagir à ses différentes attitudes et établir un lien particulier entre lui et vous, que ce soit pour une raison d'ordre professionnel ou d'ordre privé.

## Stage d'activité manuelle et d'éveil :

Le stage d'activités manuelles et d'éveil du petit enfant vous est proposé en option. C'est un complément indispensable pour acquérir des techniques manuelles d'animation propres à contribuer à l'éveil et l'épanouissement des enfants qui vous seront confiés.

## Programme du stage :

Activités manuelles auprès des enfants de 2 à 5 ans : travaux manuels et activités forme, le volume, la couleur, le geste...

Réalisation d'objets simples et divers stimulant l'imagination et la créativité du petit enfant afin de lui assurer un bon développement social, intellectuel et imaginaire.

**Techniques d'éveil du petit enfant (3 jours)** Activités manuelles et d'éveil du petit enfant.

## Objectifs du stage :

Acquérir les techniques manuelles (bricolage, comptines,) d'animation pour les tous petits. Elargir l'éventail des possibilités créatives à partir de matériaux basiques de la vie courante.

## **4<sup>ème</sup> Partie : REMARQUES FINALES : LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS**

### **La ressource humaine dédiée à l'Emploi culturel**

Dans nos collectivités :

- La proportion d'emplois relevant de la culture et de l'animation est faible (hors animation périscolaire),
- Les agents intervenant dans la culture et l'animation pour la mise en œuvre des activités sont en majorité de catégorie C.
- Les agents des communes intervenants pour la mise en œuvre des activités sont le plus souvent les « taties » de la caisse des écoles

Dans les petites communes où il n'y a qu'une ou deux écoles, il est difficile de trouver du personnel compétent pour travailler avec des enfants pour quelques heures seulement.

Très peu de recrutements ont été réalisés et peu sont envisagés dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme.

Certaines communes font appel aux bénévoles pour assurer les activités.

### **Une forte mobilisation des communes**

La majorité des communes visitées se sont fortement mobilisées pour élaborer des projets d'organisation du temps de présence des élèves au niveau des établissements scolaires (temps scolaire et périscolaires).

### **La place des associations**

Les associations ont été fortement mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme :

- Un certain nombre de communes ont passé une convention avec une association pour assurer la mise en œuvre des activités, à l'image d'une délégation de service public.
- La quasi-totalité des communes ont sollicité les associations pour intervenir en passant des conventions de prestation de service

Toutefois, le personnel municipal est souvent sollicité pour encadrer les élèves.

### **Les activités mises en œuvre**

Dans le cadre de la réforme, les communes ont développé des activités multiples parfois innovantes, apportant une valeur ajoutée aux activités déjà existantes.

La danse qu'elle soit traditionnelle, africaine, moderne...est l'activité la plus pratiquée

Les activités d'animation occupent une place importante, ont été mis en place en priorité des activités :

- autour du livre (activités ludiques, conte, lecture...),

- manuelles
- liés à l'informatique

En ce qui concerne le sport, le basket, le foot et la natation sont les activités

### **Les infrastructures dédiées au sport à la culture**

Les 21 communes de Martinique interrogées sont relativement bien dotées en infrastructures dédiés au sport à la culture. Cependant, ces infrastructures ne sont que rarement utilisées compte tenu du fait que le temps journalier libéré pour les activités est court et ne permet pas toujours d'organiser les activités hors de l'école.

### **La formation**

Peu de communes ont fait remonter des besoins en formation directement liés à la culture ou même au sport.

Certaines villes ont commencé à investir dans la formation avec généralement le concours du CNFPT et ont prévu de mettre en œuvre des formations pour les agents : les techniques d'animation, les activités des enfants, le BAFA, la psychologie de l'enfant.

Les besoins des communes sont essentiellement centrés sur la nécessité pour les animateurs de connaître « le fonctionnement » des enfants pour mieux transmettre les savoirs.

# ANNEXES

## Annexe 1

### QUESTIONNAIRE d'ENQUETE

La réforme des rythmes scolaires dans le premier degré constitue un contexte favorable, pour la mise en œuvre d'activités artistiques et culturelles. La répartition des enseignements sur 9 demi-journées devrait permettre en effet de conforter la place de la culture dans l'offre d'activités périscolaires et extra scolaires.

La DAC et la DIECCTE souhaitent pouvoir identifier la ressource humaine et les espaces culturels dont dispose chaque territoire communal pour mettre en œuvre des activités culturelles et d'animation, ainsi que les projets qui seront mis en œuvre, ceci afin de prévoir les besoins en emploi, et en formation.

Nous vous invitons donc en amont de notre entretien à rechercher les informations utiles aux questionnements ci-dessous. MERCI

<b>Commune :</b>	
<b>Adresse :</b>	<b>Tel :</b>
<b>Maire :</b>	
<b>Elu responsable de la culture :</b>	
<b>DGS :</b>	
<b>Tel /mail :</b>	
<b>Resp des svces culturels :</b>	
<b>Tel / mail :</b>	
<b>Autre collaborateur de la mairie :</b>	
<b>Tel / mail :</b>	
<b>Nombre d'école :</b>	
<b>Nombre d'élèves :</b>	

#### I RESSOURCE HUMAINE

##### A- Nombre global d'emplois au sein de la collectivité :

##### 1- Statut (indiquez le nombre d'agents) :

Titulaires	
Contractuels	
Emplois aidés	
Stagiaires	

Agents en CDI	
Agents non titulaires	
Apprentis	
Autres*	

**B- Nombre d'emplois au sein des filières culture et animation**

**1- Statut** (*indiquez le nombre d'agents*)

Titulaires	
Contractuels	
Emplois aidés (CUI-CAE)	
Stagiaires	
Agents en CDI	
Agents non titulaires	
Apprentis	
Autres	

**2- Sexe** (*indiquez le nombre d'agents*)

Hommes	
Femmes	

**3- Tranche d'âge** (*indiquez le nombre d'agents*)

Moins de 25 ans	
25 - 39 ans	
40 - 54 ans	
55 ans et plus	

**4- Catégorie** (*indiquez le nombre d'agents*)

Catégorie A	
Catégorie B	
Catégorie C	
Autres	

**5- Durée de travail** (*indiquez le nombre d'agents*)

Temps plein	
Temps partiel	

## 6- Cadres d'emploi (indiquez le nombre d'agents)

### A- Filière administrative :

Métiers de la fonction publique : Administrateur territorial (Cat. A)	
Métiers de la fonction publique : Attaché territorial (Cat. A)	
Secrétaires de mairie (Cat. A)	
Adjoint administratifs territoriaux (Cat. C)	
Rédacteurs territoriaux (Cat. B)	

### B- Filière culturelle :

Conservateur territorial de bibliothèques	
Conservateur territorial du patrimoine	
Attache territorial de conservation du patrimoine	
Bibliothécaire territoriale	
Directeur territorial d'établissement artistique	
Professeur territorial d'enseignement artistique	
Assistant territorial d'établissement artistique	
Assistant territorial d'enseignement artistique	
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques	
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques	
Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique	
Adjoint territorial du patrimoine de 1 <sup>ère</sup> classe	
Agents non titulaires de la filière culturelle	
Autres (à préciser)	

### C- Filière animation :

Animateur Territorial	
Adjoint territorial d'animation	
Agents non titulaires de la filière animation	
Autres	

### D- Filière sportive :

conseillers territoriaux des activités physiques et sportives	
éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives	
opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives	
Agents non titulaires de la filière sportive	
Autres (à préciser)	

## 7- Indiquer pour chacun des métiers le nombre d'agents

	Intitulé des métiers	Nombre d'agents	Nombre d'agent ayant un diplôme de l'animation, de la culture ou du sport*	Intitulés des diplômes*
Filière Culturelle	Directeur de l'action culturelle			
	Directeur de bibliothèque			
	Bibliothécaire			
	Agent de bibliothèque			
	Documentaliste			
	Directeur d'établissement patrimonial			
	Archiviste			
	Autres			
Filière Animation	Directeur enfance-jeunesse-éducation			
	Directeur d'équipement socioculturel			
	Coordonnateur enfance-jeunesse-éducation			
	Responsable de centre de loisirs			
	Animateur de loisirs			
	Animateur éducatif-accompagnement périscolaire			
	Autres			
Filière Sportive	Directeur du service des sports			
	Responsable d'équipement sportif			
	Responsable des activités physiques et sportives			
	Animateur-éducateur sportif			
	Agent de maintenance des équipements sportifs et aires de jeux			
	Autres			

\*obtenu dans le cadre de la formation initiale ou de la formation continue

\*pour information et à titre d'exemple confère liste des diplômes en annexe

## II RESSOURCES DU TERRITOIRE DEDIEES A LA CULTURE, A L'ANIMATION ET AU SPORT

(pouvant être utilisées par la commune dans le cadre de ses projets)

### 1- Infrastructures

Indiquez le nom des infrastructures et entourez celles qui sont utilisés par la commune dans le cadre des activités sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaires

		Public	Privé	Capacité d'accueil
Infrastructures dédiés à la culture	Bibliothèque			
	Médiathèque /Cyberbase			
	Musées			
	Théâtres			
	Office ou maison de la Culture			
	Maison de quartier- Maison Pour Tous - maison de Jeunes etc...			
	Ecole de musique, de danse....			
	Autres :			
Infrastructures dédiés au sport	Piscine			
	Stade			
	Palais ou hall des sports			
	Centre nautique			
	Autres			

### 2- Associations sollicitées

#### a- Associations sollicitées pour des conventions de prestation

Nombre :

Indiquez pour chacune des associations :

- Intitulé des projets ou activités mis en œuvre pour le compte de la collectivité
- Nombre d'intervenants
- Profil des intervenants (qualification, expérience...)

ASSOCIATION	Commune	Intitulé du projet	Profils intervenants

### b- Autres types de partenariat associatif

Indiquez les associations sollicités, le type de partenariat noué, le profil des intervenants et les activités mises en œuvre pour le compte de la collectivité

### III DANS LE CADRE DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

Précisez :

#### 1- Les activités sportives, culturelles, et d'animation mises en œuvre à la rentrée 2013

Activité	Ressources			Infrastructure	Association
	Intitulé emploi	Nombre	Profil		

#### 2- Les autres activités sportives, culturelles, et d'animation à mettre en œuvre à la rentrée 2014

Activité	Ressources			Infrastructure	Association
	Intitulé emploi	Nombre	Profil		

#### 3- Besoins en formation et en emploi

- a. Formation à mettre en œuvre si nécessaire : en relation avec les activités
  - i. profil des bénéficiaires : bas niveau de qualification
  - ii. intitulé et objectif des actions
- b. Recrutement à effectuer (Intitulé des emplois, nombre et profil)
  - i. Missions du poste
  - ii. Compétences attendues
  - iii. Dates de recrutement prévues
- c. Pensez-vous pérenniser les contrats aidés relatifs à l'emploi culturel ?  
Si oui, combien ?

Il existe un certain nombre de diplômes professionnels qui peuvent être utiles pour travailler dans l'animation :

- Le [BAPAAT](#) – Brevet d'aptitude professionnelle d'**assistant animateur**.

Ce diplôme d'État, homologué au niveau V, est commun au secteur socioculturel et sportif : il représente le premier niveau de qualification pour l'animation et l'encadrement des activités sportives et socioculturelles.

- Le [BPJEPS](#) – **Brevet professionnel** de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Ce diplôme, de niveau IV (bac), atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur dans le champ de la spécialité obtenue. Le BPJEPS est délivré au titre d'une spécialité disciplinaire, pluridisciplinaire ou liée à un champ particulier. (Loisirs tous publics, activités physiques pour tous...). Ce diplôme remplace le [BEATEP](#).

- Le [DEDPAD](#) – Diplôme État de **directeur de projet d'animation et de développement**.

Ce diplôme d'État, de niveau bac + 4, atteste d'une qualification professionnelle pour la conception, la mise en œuvre et la gestion de politiques d'animation et de développement, conduites avec ou à partir de structures sportives, sociales ou culturelles. Il est délivré au terme d'une formation en alternance de 1 500 heures (750 heures en centre de formation – 750 heures en situation de travail) réparties sur 2 ans au moins et 3 ans au plus.

- Le [DEJEPS](#) – **Diplôme d'État** de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Essentiellement orienté vers les spécialités sportives, il est homologué au niveau III (bac + 2). La spécialité « animation socioéducative et culturelle » ne comporte, pour l'instant, que la mention « développement de projets, territoires et réseaux ».

- Le [DESJEPS](#) – **Diplôme d'État supérieur** de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport.

Ce diplôme, homologué niveau II, atteste de la possession des compétences à l'exercice du métier de directeur de projet, directeur de structure ou directeur sportif dans le champ de la mention obtenue. Ce diplôme est délivré au titre d'une spécialité relative à « l'animation socioéducative ou culturelle » ou à la « performance sportive » accompagnée d'une mention relative à un champ d'activités. Pour la spécialité « animation socioéducative ou culturelle », il existe uniquement la mention « développement de projets, territoires et réseaux ». Il est destiné à remplacer, à terme, le BEES (Brevet d'éducateur sportif 2<sup>e</sup> degré) et le DEDPAD.

- Le [BEES](#) : Brevet d'État d'éducateur sportif deuxième et troisième degré ;
- Le [BEESAPT](#) : Brevet d'État d'éducateur sportif option animation des activités physiques pour tous ;
- Le [DUT](#) : Diplôme universitaire de technologie spécialité carrières sociales, option animation sociale et socioculturelle ;
- Le [DEUST](#) : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques animation / animation et gestion des activités physiques, sportives et culturelles
- Le Diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants ;
- Le Diplôme d'État d'éducateur spécialisé ;

#### **A noter**

Le [DEFA](#), diplôme État relatif aux **fonctions d'animation**, reconnu au [niveau](#) III (niveau bac + 2), n'existe plus. Il est remplacé par le DEJEPS et le DESJEPS.

Le [BAFA](#) est une qualification non professionnelle qui permet d'encadrer des enfants et des adolescents en accueils collectifs de mineurs.

Le [BAFD](#) est une qualification non professionnelle qui permet de diriger un accueil collectif de mineurs.

## Annexe 2

### LISTE DES ACTIVITES

Animation et autre	Nbre	Art et culture	Nbre	Sport	Nbre
Lecture/conte/activités ludiques autour du livre/TimanmaiKali	10	Danse (bèlé, lancié, ladja, danmié, africaine, quadrille, traditionnelle, moderne, contemporaine)	19	Basket	7
Activités et travaux manuelles	8	Chant	6	Football	6
Informatique/TICE/Multimédia/PAO/audiovisuel	7	Activités musicales (percussion, tibwa, flute, solfège...)	6	Natation / Piscine	5
Jardinage	5	Art plastique, art visuel	5	Athlétisme	4
Jeux de société/jeux éducatifs	5	Peinture	4	Activités sportives	3
Activités ludiques	4	Musique (découverte)	4	Hand Ball	3
Vannerie	4	Activités autour du patrimoine	2	Percussion / Ti-bwa	3
Initiation à l'Anglais	3	Activités culturelles	2	Judo	3
Couture	3	Activités temps forts : Noël, Carnaval	2	Rugby	3
Art du cirque	2	Flûte / solfège	1	Voile (optimiste)	3
Aide à la scolarité	2	Histoire de la ville et de la Martinique	1	Gymnastique	2
Cuisine	2	Connaissance des quartiers	1	Pétanque	2
Jeux collectif (maternelle)	2	Photographie	1	Volley	2
Jeux de ballon	2	Kont bô kay nou (écriture créole, apprentissage à la diction, rédaction, posture et écoute)	1	VTT	2
Coiffure	2	Lasotè	1	Zumba	2
Coloriage	2	Poésie	1	Baby Gym (maternelle)	1
Jeux de plein air	2	Poterie	1	Badminton (initiation)	1
Vidéo (films reportages...)	2	Recherches généalogiques	1	Boxe	1
Activités éducatives élémentaire/Activités Educatives et Sportives	2			karaté	1
Création de journal/Reporter	2			Kayak	1
Quilling (bandes de papier)/Origami/pliage	3			Roller	1
Activités intergénérationnelles	1				
Education à la santé	1				

Activités autour des jeux (réapprendre à jouer ensemble)	1				
Animation Prévention	1				
Jeux d'opposition	1				
Jeux de motricité (maternelle)	1				
Broderie	1				
Composition florale	1				
Création d'objet à partir de matériaux recyclés	1				
Crochet	1				
Perles	1				
Permis piéton	1				
majorette	1				
Marionette	1				
Modelage	1				
Nutrition	1				
<b>Total animation</b>	<b>90</b>	<b>Total art et culture</b>	<b>59</b>	<b>Total sport</b>	<b>56</b>